



En exercice : 58

Présents : 44

Votants : 47

Séance du 16 juin 2025

Le seize juin Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 10 juin 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUE Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edith, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, titulaires
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	/
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, BAHIER Alain, titulaire
MÉE	CHAMARET Richard, titulaires
MÉRAL	GENDRY Daniel, titulaire
NIAFLES	RESTIF Vincent, titulaire
POMMERIEUX	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
QUELAINES ST GAULT	GAULTIER Patrick, BALOCHÉ Dorinne, LIVENAIIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
RENAZÉ	BARBÉ Béatrice, titulaire
SENONNES	/
SIMPLÉ	GUILLET Vincent, titulaires
ST AIGNAN S/ROË	GAUCHER Olivier, titulaire
ST ERBLON	BOURBON Aristide, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	GILLES Pierrick, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	BEUCHER Clément, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	BEDOUET Gérard, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	

Étaient excusés : GARBE Pascale (Méral), PENE Loïc (Saint-Aignan-sur-Roë), GUINEHEUX Dominique (Saint-Quentin-les-Anges), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-Le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeville), DESHOMMES Catherine (Cuillé), LECOT Gérard (La Chapelle Craonnaise), CHADELAUD Gaëtan (La Roë)

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLEE Jacky (Chérancé), PREVOSTO Dominique (Craon), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), CLAVREUL Yannick (Simplé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Pascale GARBE a donné pouvoir à CHAMARET Richard

Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET

Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT

Secrétaire de Séance : Élu M. JULIOT Thierry, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-06/109 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Séance du : 16 juin 2025

**OBJET 2025-06/109 : Contrat de territoire CD 53 – Volet habitat – Dossiers demande de subvention -
Annexe**

M. GUINEHEUX, Vice-président en Charge de l'Aménagement du Territoire et des Politiques Contractuelles, présente le dispositif volet Habitat du contrat de territoire proposé par le CD53 :

- **Enveloppe attribuée à la CCPC : 629 427 euros**
- **Enveloppe destinée aux communes : 589 427 euros**

Les objectifs définis par le CD 53 pour ce dispositif sont les suivants :

- **Objectif 1.** Redynamiser les centres-bourgs par l'habitat afin de renforcer l'attractivité de leurs bassins de vie, qu'ils soient ruraux et périurbains.
- **Objectif 2.** Lutter contre la vacance des logements.
- **Objectif 3.** Développer une offre nouvelle de logements adaptés aux besoins et aux attentes des ménages.
- **Objectif 4.** Limiter l'étalement urbain et ses impacts en termes de consommations énergétiques et de mobilité.

Le cadre réglementaire est le suivant :

- Opérations éligibles : Etudes, acquisition, travaux de réhabilitation en zone U,
- Seuil minimal de 10 000€ de projet,
- Etiquette DPE : minimum C.

3 bonus :

- Etiquette A / B = 5000€ de bonus,
- Projets en zone PVD : 10 000€ de bonus,
- Logement communal avec gestion confiée = 2500€ de bonus.

4 dossiers de demande ont été transmis. Ces dossiers doivent être validés en Conseil communautaire pour validation avant d'être programmés par le CD 53.

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement du Territoire du 27 mai 2025,

Considérant l'avis du Bureau en date du 26 mai 2025,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :
À l'unanimité (47 VOTANTS)**

- ⇒ **VALIDE** les montants de subvention à attribuer au titre du Volet Habitat du Contrat de territoire du CD53 d'après le tableau joint,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 18 juin 2025

Pour extrait conforme
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250616-2025-06-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025

Affichage : 27/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Le secrétaire de séance,
Thierry JUWOT

